

Epidémie Covid-19

Bionettoyage

Version 1 – 30 avril 2020

Cette fiche a pour but de décrire les mesures à mettre en place pour renforcer le bionettoyage au cours de la période épidémique. L'environnement du patient peut être rapidement contaminé par les germes dont il est porteur : COVID-19, mais aussi d'autres virus comme le norovirus, ou par des bactéries (BMR, BHRé, etc.). Les soignants et les patients peuvent se contaminer à partir d'un environnement contaminé.

Rappelons que l'application des procédures de bionettoyage en vigueur dans l'établissement permet d'éliminer les micro-organismes éventuellement présents dans l'environnement.

PRINCIPE DU BIONETTOYAGE

Le bionettoyage de la plupart des surfaces à l'hôpital repose sur l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant permettant de nettoyer et de réduire la charge en micro-organisme en une seule action. Le nettoyage et la désinfection des dispositifs médicaux réutilisables et du matériel biomédical sont réalisés selon les procédures en vigueur dans l'établissement (détersion-désinfection par essuyage, trempage, stérilisation)

Les produits utilisés répondent à des normes de bactéricidie et de virucidie.

- La chambre occupée par le patient doit être bionettoyée au moins une fois par jour : en particulier les surfaces hautes, les sols, les sanitaires, le matériel biomédical, les surfaces manipulées par les mains (interrupteurs, poignées de porte, etc.). Le rythme du bionettoyage est défini en fonction de l'activité du service et de l'évaluation des risques.
- Le poste de soins, office alimentaire, bureau médicaux et administratifs, ... sont également bionettoyés (surfaces et sol) à un rythme défini.
- Pour les activités à l'acte : bloc opératoire, radiologie interventionnelle, explorations fonctionnelles, imagerie, consultations, etc. le bionettoyage est réalisé après chaque patient.

RENFORCER LE BIONETTOYAGE

En période épidémique il est recommandé de renforcer le bionettoyage, notamment lorsque le germe, tel que le COVID-19 se transmet par les gouttelettes (vers les muqueuses) et aussi par contact avec les surfaces contaminées (par les mains vers les muqueuses) :

- Respecter rigoureusement les procédures en vigueur pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et du matériel.
- Augmenter la fréquence du nettoyage des surfaces touchées par les mains et par les patients : poignées de porte, interrupteurs, boutons d'ascenseurs, rampe d'appui, etc.
Définir ce qui doit être nettoyé, à quel rythme et par qui.
- Favoriser l'utilisation de matériel nettoyable ou à usage unique.
- Les secteurs qui fonctionnent à l'acte doivent définir, avec l'EOH, les actions à mettre en œuvre ou à renforcer après chaque patient, et quotidiennement :
 - Imagerie, explorations fonctionnelles : table d'examen (radiographie, scanner, IRM, etc.), matériel touché par le patient, sondes d'échographie, banque d'accueil, ...
 - Consultations : matériel utilisé (stéthoscope, otoscope, etc.), table d'examen, ...
 - Odontologie : environnement proche, fauteuil patient, en particulier les accoudoirs, ...

- Salles de rééducation : tout matériel de rééducation après chaque utilisation, ...
- Accueils administratifs, bureaux d'entretien, éducation thérapeutique, ... : banque d'accueil, matériel utilisé, ...

ELIMINATION DES DECHETS

Le **tri** et l'élimination des déchets doivent être réalisés selon les procédures en vigueur dans l'établissement.

DANS TOUTES LES SITUATIONS

- Réaliser une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique avant et après la prise en charge de chaque patient.
- Porter des gants UU (+/- 1 tablier si surfaces importantes) pour réaliser le bionettoyage. Et réaliser une FHA dès le retrait des gants.
- Eviter de se toucher le visage, pendant les soins ou pendant le bionettoyage.

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
SOUYRI Valérie Service de Prévention du Risque Infectieux- Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de rédaction : 30 avril 2020	Dr. FOURNIER Sandra Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de validation : 30 avril 2020	Christine GUERI Directrice département Qualité Partenariat Patient-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date d'approbation : 30 avril 2020